

DECLARATION DE BRAZZAVILLE **SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Considérant que

- seize ans après le Sommet de la terre tenu en juin 1992 à Rio de Janeiro (Brésil) et à mi-parcours avant l'échéance pour la mise en oeuvre de l'Agenda 21 et du Plan d'Action de Johannesburg, l'Afrique reste confrontée aux effets délétères de la crise financière, de la crise alimentaire et du changement climatique ;
- les infrastructures fondatrices du développement durable sont insuffisantes et que les appuis de la communauté internationale et des organismes de coopération sous-régionale dans le financement des corridors de ces infrastructures (boulevard énergétique, corridors et communication) se font toujours attendre.

Reconnaissant que

- l'acte constitutif de l'Union Africaine lui confère le rôle d'organe politique d'orientation et de coordination des politiques d'intégration au plan continental ;
- il est encore possible d'atteindre, dans les délais requis, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) énoncés pour la première fois lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en septembre 2000, si l'on associe des politiques appropriées et stratégies gouvernementales pour permettre d'augmenter les investissements publics dans les domaines essentiels, par le biais d'un financement adapté et grâce au soutien technique de la communauté internationale ;
- l'Afrique dispose de nombreux atouts constitués par son capital humain, ses ressources naturelles abondantes, la diversité de ses paysages, sa richesse culturelle et ses trésors archéologiques ;
- les Petits Etats Insulaires en Développement sont exposés aux effets du réchauffement climatique planétaire :

- les ressources naturelles de l'Afrique sont scientifiquement peu connues, en raison du manque d'un système de financement durable des activités de recherche et d'innovation technologique ;
- l'Afrique offre le Bassin du Congo comme second poumon écologique de la planète après l'Amazonie, face au réchauffement climatique qui met en péril la planète entière ;
- la prise en compte de l'intégration rapide des marchés, la mobilité des capitaux et l'accroissement notable des flux d'investissement comme nouvelle dimension de défi à la mondialisation, en tenant compte des spécificités des pays en développement ;
- la combinaison de la logique économique, la protection de l'environnement et l'aide aux pays les plus pauvres deviennent une évidence afin de donner plus de chance de réussite à la conciliation nécessaire et permanente entre le court terme et le long terme, le local et le global, le simple et le complexe, ainsi qu'entre la compétition et la coopération ;
- la crise financière mondiale rend plus légitime l'ensemble des initiatives en faveur du développement durable ;
- la consolidation de la paix, la bonne gouvernance à tous les niveaux pour assurer une croissance économique soutenue, la lutte efficace contre les grandes pandémies (VIH/SIDA, paludisme et autres maladies émergentes) et l'élimination de la pauvreté sont des préalables à tout développement durable.

Tenant compte :

Des catastrophes humaine et écologique annoncées dans le Bassin du Lac Tchad, consécutives à l'assèchement continu de cet écosystème en eau douce.

Nous, participants à la sixième édition du Forum Mondial du Développement Durable, Représentants des peuples du monde et Acteurs du développement durable, réunis à Brazzaville, République du Congo, du

27 au 30 octobre 2008,

Saluons :

- l'initiative de la tenue annuelle du Forum Mondial du Développement Durable pour l'évaluation de la mise en oeuvre des OMD ;
- la proposition du Secrétaire Général des Nations Unies lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 23 septembre 2008 à New York, pour la tenue de la prochaine conférence d'examen de la crise financière mondiale et de la réunion au sommet sur les OMD en 2010 ;
- la volonté affirmée par l'Union Africaine et la BAD, d'organiser le 12 novembre 2008 à Tunis, une réunion sur la crise alimentaire mondiale à laquelle devraient prendre part, les Ministres des Finances et des Gouverneurs des Banques Centrales ;
- l'engagement des communautés économiques régionales, dans les programmes de développement des infrastructures routières et de facilitation du transit routier, permettant aux pays sans littoral, de prendre part aux échanges avec les autres parties du monde ;
- l'initiative du Gouvernement algérien d'organiser une réunion des Ministres africains de l'Environnement, les 19 et 20 novembre 2008 à Alger, en vue d'adopter une position commune et de donner mandat aux négociateurs du Groupe Africain lors de la Conférence des Parties à la Convention sur les Changements Climatiques de décembre 2008 ;
- l'appel de la Commission de l'Union Africaine à l'endroit des Etats en vue de l'application concrète du Programme Intégré pour le Développement de l'Agriculture en Afrique et du plan d'action cadre de l'initiative environnementale du NEPAD.

Félicitons :

- les gouvernements des pays en développement, la communauté internationale, le secteur privé et la société civile qui ont déjà adopté les OMD comme cadre de coopération internationale en

faveur du développement durable et ont accompli des progrès réels, notamment dans les domaines de la scolarisation des enfants, de l'accès à l'eau potable et à certains médicaments essentiels, de la lutte contre le VIH/SIDA, de la prévention du paludisme, des technologies de l'information et de la communication, etc.

Encourageons :

- les initiatives des nombreux pays Africains dans la production des produits vivriers, visant l'autosuffisance et la sécurité alimentaires ;
- * les pays d'Afrique Centrale d'observer le principe de précaution dans la production des biocarburants ;
- * les acteurs du commerce équitable qui soutiennent durablement les petits exploitants agricoles du Sud ;
- la valorisation des services environnementaux par les initiatives de développement de l'écotourisme sur l'ensemble du continent africain ;
- les actions que va entreprendre la Commission de l'Union Africaine en vue de la création des Universités panafricaines, la labellisation et la promotion des Centres et des Pôles d'Excellence ;
- les interdépendances entre l'éducation, la santé, la recherche et la prise en compte de la diversité culturelle du fait des enjeux des financements, des droits et d'accessibilité non marchande des biens publics ;
- les initiatives de plusieurs pays africains relatives à la mise en oeuvre effective de la Décennie des Nations Unies sur l'éducation en vue du développement durable (2005 - 2014) ;
- les initiatives des pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) à rechercher des voies possibles visant une restauration certaine de cet écosystème en perdition ;
- le renforcement du repositionnement institutionnel des Ministres en charges de l'économie forestière, de l'agriculture, de

l'environnement et de l'énergie ;

- le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo à réviser le Plan de convergence sous-régional et à l'adapter aux évolutions du contexte actuel.

Ad hérons :

- à la déclaration de MAPUTO dans le cadre du développement de l'agriculture et de la lutte contre la crise alimentaire ;
- à la déclaration d'Addis-Abeba adoptée par les chefs d'Etat et de Gouvernement en 2007 sur la science, la technologie et la recherche scientifique pour le développement et réaffirmons la nécessité d'allouer 1% du PIB des Etats africains au profit de la recherche scientifique ;
- aux initiatives en faveur de l'alphabétisation sur l'ensemble du continent et particulièrement des peuples autochtones ;
- aux conclusions de la Conférence sur la "Sécurité Alimentaire Mondiale" tenue à Rome en juin 2008, en mettant en exergue la volonté de nourrir les hommes dans un contexte de croissance démographique exceptionnelle, comme un impératif du développement durable ;
- aux recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en Afrique qui s'est réuni à New York, en juin 2008 ;
- aux engagements pris à SHARM EL SHEIKH (Égypte) pour accélérer la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement, au cours de la 11^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements de l'Union Africaine, tenue en juillet 2008 ;
- à l'initiative "La Vague Verte" lancée à Bonn, en Allemagne, à l'occasion de la Journée Internationale de la diversité biologique, visant à planter des arbres dans toutes les écoles du monde

entier, le 22 mai de chaque année, comme contribution à la réalisation de l'objectif 2010 de la diversité biologique ;

- à la déclaration politique des Chefs d'États et de Gouvernement, Ministres et Représentants des États membres adoptée, par consensus, lors de la réunion de haut niveau, tenue le 22 septembre 2008 à New York, en prélude à la soixante-troisième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Invitons :

- les Etats africains à promouvoir, avec l'appui des partenaires au développement, la construction des ouvrages durables soucieux de l'environnement et des bâtiments à haute qualité environnementale (HQE) ;
 - les Etats africains à appliquer les termes de la Déclaration de Maputo sur le développement agricole et le combat contre l'insécurité alimentaire ;
 - les Etats africains à initier un nouveau contrat social intégrant l'égalité homme/femme, la croissance urbaine, les mobilités sociales et spatiales pour créer les conditions d'une démocratie et d'une sécurité durables ;
- * le système des Nations Unies, l'Union Africaine, l'Union Européenne, le secrétariat du NEPAD, l'Organisation Internationale de la Francophonie, les Institutions régionales et sous régionales, à soutenir les pays du Bassin du Congo dans leur démarche visant, entre autres, à inclure les questions relatives à la gestion des forêts tropicales dans les arrangements post-Kyoto ;
- la communauté internationale à appliquer intégralement la Résolution 54/214 de l'Assemblée Générale des Nations Unies relative à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale ;
 - les partenaires au développement à mettre en place des

mécanismes de financements novateurs au profit de la gestion et la conservation des écosystèmes naturels (Echange Dette/Nature, crédit carbone, etc.) ;

- la communauté internationale à engager un projet mondial d'exploitation du potentiel hydroélectrique du fleuve Congo pour la production d'énergie propre ;

la Commission de l'Union Africaine, les Communautés Economiques Régionales et les Gouvernements à coordonner leurs actions sur le terrain en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement ;

- tous les donateurs à mettre en oeuvre les engagements pris à Gleneagles en 2005, notamment ceux des membres du G-8 qui consistent à doubler l'aide à l'Afrique d'ici à 2010.

Recommandons que :

- l'objectif de qualité environnementale s'inscrive dans les moyens à mettre en oeuvre à travers l'adoption des modes de production, de commercialisation et de management cohérents avec les exigences de développement durable, en rapport avec la certification ;
- la communauté internationale accorde une attention particulière aux problèmes que vivent des Petits Etats Insulaires en Développement, du fait de leur niveau élevé de vulnérabilité, augmentant gravement le seuil de pauvreté des populations ;
- les Etats africains soient pleinement associés au nouveau Bretton Woods et à la définition de nouvelles règles internationales ; le développement durable venant légitimer la présence active de l'Afrique dans cette refondation ;
- les partenaires au développement, ainsi que les Communautés Economiques Régionales appuient les Etats dans le processus de formation, de renforcement des capacités et de transfert de technologies en matière de contrôle, de suivi et d'évaluation des projets

MDP.

- les quotes parts auprès du FMI et les parts de capital auprès des institutions de Bretton Woods soient révisées dans une approche de développement durable ;
- les États et les autres acteurs de la communauté internationale puissent affiner et rendre plus opérationnels leurs stratégies de développement durable et leurs plans d'action, en vue d'accélérer la réalisation des OMD ;
- la réunion historique du 15 novembre 2008 à Washington se traduise en une concertation sans exclusive, afin que l'Afrique y trouve sa place ;
- le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) soutienne les efforts des pays d'Afrique Centrale dans le processus de négociations post-Kyoto sur le climat ;
- les pays émetteurs de gaz carbonique doivent contribuer au paiement d'un fonds carbone qui sera affecté à la gestion renouvelable de la forêt et de l'agriculture ;

* le Sommet des Chefs d'Etat de l'Union Africaine puisse entériner lors de sa session du mois de janvier 2009, la création : (i) d'un Secrétariat Exécutif africain du développement durable, dont le siège sera établi à Brazzaville et (ii) d'un fonds africain du développement durable, ayant pour socle la facilité africaine sur l'environnement, pour lequel la Banque Africaine de Développement (BAD) devra constituer l'organisation, les règles et les mécanismes de fonctionnement ;

- la Commission de l'Union Africaine, la BAD et la CEA d'instaurer un mécanisme global de suivi et de mesure des niveaux d'atteinte des engagements et des critères de performance, et de soumettre un rapport à la considération des Chefs d'Etat lors de leur session de juillet 2009.

Fait à Brazzaville, le 30 octobre 2008

Le Forum